



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Situation de l'aéroport de Pau

Question orale n° 54

### Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports, sur la situation de l'aéroport de Pau. Premièrement, depuis le 27 octobre, il n'y a plus de ligne entre Pau et Orly. Cette suppression intervient après le transfert de l'exploitation de la ligne par Air France au bénéfice de Transavia qui a fortement dégradé cette desserte. Dans le même temps, l'aéroport de Tarbes a bénéficié de concours financiers de l'État pour assurer une liaison Tarbes-Orly. Plusieurs dizaines de milliers de passagers béarnais ont préféré prendre l'avion à Tarbes pour rejoindre Orly que d'emprunter les vols Air France Hop entre Pau et Roissy. Ceux-ci (4 liaisons quotidiennes) sont cependant tous complets. M. le Premier ministre s'est récemment engagé à rétablir cette ligne. M. le député se réjouit de cette bonne nouvelle et souhaite désormais connaître le calendrier de cette reprise qui doit très rapidement s'imposer. Deuxièmement, l'aéroport de Pau fait face à une autre difficulté stratégique : celle de l'arrêt du système d' « atterrissage tout temps », également appelé « atterrissage de précision par faible visibilité ». La confirmation de cette information serait une catastrophe pour l'aéroport dont l'ATT est un des atouts majeurs et constitue un avantage compétitif considérable. Il est attendu du Gouvernement une décision claire et positive sur ce point, ainsi que la confirmation que l'« atterrissage tout temps » ne saurait être remis en cause sur la plate-forme paloise. Troisièmement, il vient d'être rendu public que la direction générale de l'aviation civile devait plusieurs millions d'euros à l'aéroport de Pau. Cette dette s'explique par des charges correspondant à des missions de sécurité dont la responsabilité - et donc le financement - incombe à l'État. Cette dette, très conséquente, doit être honorée dans les meilleurs délais. L'aéroport souffre déjà suffisamment pour ne pas avoir, en plus, à supporter le poids d'une telle perte financière. L'aéroport de Pau a saisi l'Union des aéroports français qui elle-même a saisi M. le ministre. Là aussi, M. le député et la population du territoire sont en attente d'éléments concrets et précis. Il souhaite avoir son avis à ce sujet.

### Texte de la réponse

#### AÉROPORT DE PAU

**M. le président** . La parole est à M. David Habib, pour exposer sa question, no 54, relative à l'aéroport de Pau.

**M. David Habib** . La ville de Pau, située à 800 kilomètres de Paris, ne dispose pas de ligne à grande vitesse – peut-être celle-ci verra-t-elle le jour dans dix ou quinze ans jusqu'à Dax, mais il n'est même pas certain qu'elle aille jusqu'au Béarn. L'avion est donc, pour de très nombreux Béarnais, comme pour les habitants du Pays basque et les Biarrots, le seul moyen de rejoindre Paris. Lorsqu'on n'a pas d'autre possibilité qu'un trajet en train de cinq heures ou cinq heures et demie – et encore faut-il que cela fonctionne –, on ne peut se permettre le *flight shaming*.

Je souhaite donc vous interroger sur l'aéroport de Pau. En tant que ministre déléguée à la ruralité, vous n'êtes pas responsable des décisions prises par le passé mais, en l'occurrence, l'État a souvent failli à ses missions, et M. Djebbari, qui a sans doute été le plus mauvais ministre des transports de l'histoire de la République, est au

moins comptable de deux problèmes majeurs.

En premier lieu, on a laissé Air France transférer la liaison Pau-Orly à sa filiale Transavia, qui n'est absolument pas adaptée aux besoins du trafic palois. Si les voyageurs vers Tarbes sont des pèlerins et les voyageurs vers Biarritz des touristes, Pau est avant tout un grand pôle économique, du fait des grosses entreprises installées sur notre territoire – Total, Arkema, Safran – et des milliers de salariés qui circulent dans le monde entier.

Dans ma circonscription, 3 milliards d'euros sont en cours d'investissement pour soutenir le fort développement de ces entreprises, et nous avons donc besoin d'échanges avec la capitale. Or l'État, après avoir confié à Transavia le soin d'assurer les liaisons entre Orly et l'aéroport Pau-Pyrénées situé à Uzein, a supprimé toutes ces liaisons depuis le 27 octobre dernier.

Certes, le premier ministre s'est récemment engagé auprès de François Bayrou à tout faire pour restaurer cette desserte, mais pour le moment, il n'existe que quatre vols quotidiens vers Roissy, souvent complets et qu'il faut donc réserver quinze jours à l'avance, sachant, par ailleurs, que Roissy n'est pas vraiment proche du centre de Paris.

Je souhaite donc savoir ce qu'a fait le gouvernement et quelles sont ses intentions, même s'il ne lui reste que quelques heures pour agir.

J'ai longtemps cru qu'Air France était le grand méchant avant de comprendre qu'en réalité, ce sont plutôt les fonctionnaires de la DGAC, la direction générale de l'aviation civile – je serais étonné que M. Migaud, qui vient de nous rejoindre, me contredise sur ce point. Partisans de la mutualisation, ces fonctionnaires ont considéré que trois aéroports dans un rayon de 120 kilomètres, c'était un aéroport de trop et qu'il fallait en supprimer un : privilégiant les pèlerins et les touristes, ils ont décidé de sacrifier Pau. Sauf que ces trois aéroports existent et que Pau ne reçoit pas les dotations dont il a besoin. L'État nous doit beaucoup d'argent au titre d'une créance régaliennne, et j'aimerais également avoir une réponse sur ce point.

**M. le président** . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la ruralité, du commerce et de l'artisanat.

**Mme Françoise Gatel**, *ministre déléguée chargée de la ruralité, du commerce et de l'artisanat* . Avec cette question, nous sommes au cœur de l'enjeu des mobilités dans les bassins économiques, dans un paysage marqué par la concentration du monde des affaires à Paris. Vous l'avez abordée en ne manquant pas de rappeler, avec philosophie, le caractère parfois précaire de certains aspects de la vie, et peut-être, en effet, ne serons-nous plus là demain pour vous répondre. Permettez-moi cependant de vous transmettre la réponse de François Durovray au sujet de la liaison Pau-Orly, dont vous rappelez l'importance.

La situation actuelle est le résultat d'une dégradation progressive de la rentabilité de la ligne, dont le déficit, avant même le covid, atteignait près de 5 millions d'euros, pour se dégrader encore en 2023. J'entends par ailleurs ce que vous dites au sujet du transfert de la desserte d'Air France vers Transavia.

Le gouvernement a concrètement agi sur deux fronts. À court terme, le groupe Air France est en contact avec des compagnies aériennes susceptibles d'assurer cette desserte avec des appareils différents, et une reprise de la ligne à compter du printemps 2025 est actuellement à l'étude. À plus long terme, le ministre travaille sur la mise en place d'obligations de service public mutualisées pour le bipôle aéroportuaire Pau-Tarbes. Un bureau d'études accompagnera les deux régions et les syndicats, et l'ensemble des acteurs seront donc associés à la définition des modalités de cette obligation de service public.

Un mot ensuite sur le système d'« atterrissage tout temps » : l'interruption du service n'était que momentanée, et les choses ont été réglées.

En ce qui concerne la situation financière de l'aéroport de Pau, non seulement le gouvernement est conscient des difficultés, mais il a décidé de plusieurs mesures concrètes : un report du remboursement de l'avance

covid ; une augmentation prévue du tarif de sûreté et de sécurité par passager ; un renforcement du mécanisme de péréquation ; le reversement de 1 million d'euros par la chambre de commerce et d'industrie à la suite de l'intervention du préfet de région ; enfin, un rééchelonnement des investissements afin de soulager la trésorerie.

L'État est donc bien mobilisé, et le restera jusqu'au bout, en faveur de l'aéroport de Pau, pour que votre territoire dispose de la desserte nécessaire à son activité économique.

## Données clés

**Auteur** : [M. David Habib](#)

**Circonscription** : Pyrénées-Atlantiques (3<sup>e</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 54

**Rubrique** : Transports aériens

**Ministère interrogé** : Transports

**Ministère attributaire** : Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [26 novembre 2024](#)

**Réponse publiée le** : 19 décembre 2024, page 7379

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 novembre 2024](#)